

Communiqué de presse

Grenoble, le 31 janvier 2006

La FRAPNA, le GEBJ et l'UFC Que Choisir s'opposent au doublement de la capacité de l'incinérateur de déchets de Bourgoin Jallieu

Le Conseil Départemental d'Hygiène (CDH) est appelé à donner son avis, le 2 février 2006, sur l'autorisation d'exploiter pour doubler la capacité de l'incinérateur de Bourgoin Jallieu.

La FRAPNA, le GEBJ (Groupe Ecologique Bourgoin Jallieu) et l'UFC Que Choisir rappellent la conclusion principale de l'avis du commissaire enquêteur :

*« Je donne **un avis favorable** à la construction d'une nouvelle usine d'incinération à Bourgoin-Jallieu **à la condition expresse que sa capacité soit réduite de 176 000 tonnes par an à 100 000 tonnes par an.** »*

Ceci est accompagné notamment des recommandations suivantes :

« que les capacités financières dégagées par cette réduction soient utilisées pour mettre en place les moyens de tri et valorisation ... »

et

« que le SITOM-Nord Isère étudie rapidement la possibilité de nouveaux moyens de valorisation organique, en particulier compostage et méthanisation répartis sur le territoire. »

Les calculs du commissaire enquêteur ont été vérifiés, et conformément aux objectifs fixés par le Gouvernement¹, correspondent au choix d'aller vers le tri et recyclage des déchets plutôt que le « tout incinération ».

Début juillet 2005, au mépris de ces conclusions (DL du 08 juillet 2005), les élus locaux² ont alors engagé les travaux de construction de l'usine, plaçant la préfecture devant un fait accompli pour délivrer l'autorisation d'exploiter.

Fatalement, 6 mois après le début des travaux, le dossier que la préfecture soumet à avis au CDH va à l'encontre des objectifs du gouvernement et à l'encontre de l'avis du commissaire enquêteur.

Des suites juridiques sont envisagées.

Renseignements :

FRAPNA Isère tél. : 04 76 42 98 49

GEBJ : gebj38@free.fr

UFC Que Choisir : bourgoinjallieu@ufc-quechoisir.org

Réunion le dernier mercredi du mois à 20h30, 13 Av Aristide Briand, Bourgoin Jallieu.

¹ Le 20 septembre 2005, objectifs fixés par Madame le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, ceci conformément aux politiques de ses prédécesseurs : réduction de 290 kg/habitant actuellement, à 200 kg d'ici 10 ans, du volume de déchets stocké ou incinéré

² Le permis de Construire a été signé par la Mairie de Bourgoin Jallieu, dont le maire est Président du SITOM, maître d'ouvrage de l'usine. Le Directeur salarié la société mandatée par le SITOM pour gérer l'usine est le Premier Adjoint de la Mairie de Bourgoin Jallieu.